



académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord
éducation
nationale

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré public

S/C de Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements
et Directrices et Directeurs d'établissements
spécialisés

Mesdames et Messieurs les Principaux de
Collèges

LILLE, le 08 novembre 2012

Division des Personnels
Enseignants du Public

Bureau de Gestion Collective

Dossier suivi par
Rémi LINARD
Chef de Bureau

Téléphone
03 20 62 30 35
Fax
03 20 62 32 05
Courriel
dpeia59.bgc@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

Objet : changement de département par voie de permutations et mutations informatisées
pour la rentrée scolaire 2013

Réf : note de service n°2012-173 du 30/10/2012 – BO spécial n°8 du 08 novembre 2012

J'appelle votre attention sur l'organisation des opérations de changement de département
par voie de permutations et mutations informatisées pour la rentrée scolaire 2013. Comme
précisé dans la note de service n°2012-173 du 30/10/2012–BO spécial n°8 du 08 novembre
2012, l'accent est mis sur la gestion qualitative et individualisée des affectations. Le 0810
111 110 permettra aux enseignants de recevoir des conseils personnalisés pour la saisie des
vœux. Après fermeture des serveurs Siam/I-Prof, le 04 décembre 2012, ils pourront
s'adresser aux « cellules mouvement » des Directions des services départementaux de
l'Education nationale (DSDEN) qui les informeront sur le suivi de leur dossier.

**Les enseignants saisissent leur demande sur le système d'information d'aide pour les
mutations (Siam) accessible sur tout poste informatique via Internet par l'application I-
Prof. Pour se connecter, l'enseignant doit saisir l'adresse Internet :**

<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>

Le calendrier est le suivant :

⇒ **15 novembre 2012 à 12 heures**

Ouverture de l'application Siam (création, modification et annulation de vœux possible
pendant toute la durée d'ouverture).

⇒ **04 décembre 2012 à 12 heures**

Clôture des inscriptions sur l'application Siam.

⇒ **A partir du 04 décembre 2012 après-midi**

Envoi des confirmations de demandes de changement de département **uniquement**
dans la boîte électronique I.Prof du candidat (**attention : pas d'envoi papier**).

⇒ **14 décembre 2012 : date limite de retour des confirmations**

La confirmation de demande doit être **signée** par l'intéressé et adressée, accompagnée
des **pièces justificatives**, à la DSDEN, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation
nationale en charge de la circonscription d'affectation de l'enseignant.

**➤ 01 février 2013**

- Date limite de réception par la DSDEN de rattachement des demandes exceptionnelles rédigées sur fiche de candidature après clôture de la période de saisie des vœux, présentées par les personnels en poste à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer, ou concernés par une titularisation tardive, ou une demande de rapprochement de conjoints tardive dûment motivée (*).

- Date limite de réception des modifications ou annulations de demandes (*)

(*) imprimés à télécharger sur le site <http://www.education.gouv.fr>

Aucune demande ne doit être transmise à l'administration centrale.

➤ A partir du 11 Mars 2013

Après traitement informatique des permutations et mutations : diffusion des résultats dans chaque DSDEN et communication individualisée à l'ensemble des participants dans les délais les plus courts par le ministère.

Seuls les arrêtés d'exeat et d'ineat ultérieurement pris par les Directeurs Académiques des services de l'Education nationale (DASEN) possèdent le caractère d'actes administratifs officiels.

Demande formulée pour l'attribution de la bonification au titre du handicap

Les agents qui sollicitent un changement de département au titre du handicap doivent déposer un dossier auprès du médecin de prévention, en utilisant le formulaire joint en annexe.

Ce document, complété et accompagné de toutes les pièces justificatives, sera retourné dans les plus brefs délais et au plus tard le 14 décembre 2012 aux services de la DSDEN qui le transmettront au médecin de prévention du rectorat, pour avis.

L'avis médical sera communiqué au DASEN qui attribuera la bonification après consultation du groupe de travail départemental, dans la mesure où la mutation a pour conséquence d'améliorer les conditions de vie de l'agent handicapé.

Obligation de participation au mouvement national**RAPPEL : les enseignants désireux de changer de département, devront impérativement participer à la phase informatisée du mouvement**

interdépartemental. Seules les modifications graves et justifiées de la situation personnelle ou familiale, pouvant atteindre un enseignant après la fin de la campagne des permutations, pourront être prises en compte pour une éventuelle participation au mouvement interdépartemental complémentaire : Exeat-Ineat.

Vos interlocuteurs à la DSDEN

Chef de bureau :	M. Linard	☎ 03 20 62 30 35
Bassin Sambre Avesnois et Cambrai ASH:	Mme Decruynaere	☎ 03 20 62 32 74
Bassin Cambrésis et Douaisis :	Mme Vits	☎ 03 20 62 30 38
Bassin Dunkerque Flandre :	Mme Guichard	☎ 03 20 62 32 35
Bassin Lille Centre et Lille Centre/Est ASH:	Mme Place	☎ 03 20 62 30 32
Bassin Lille Ouest et Lille ASH :	M. Cailluyer	☎ 03 20 62 31 33
Bassin Lille Est :	M. Lesparre	☎ 03 20 62 30 31
Bassin Roubaix Tourcoing Wervicq ASH:	Mme Favier	☎ 03 20 62 30 37
Bassin Valenciennois :	M. Leschave	☎ 03 20 62 32 72

Pour le Recteur, et par délégation,
le Directeur Académique des services
de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux de
l'Education nationale du Nord

Christian WASSENBERG

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL INFORMATISE – Rentrée scolaire 2013

Notice de renseignements relatifs à la situation d'un candidat à la majoration de barème
au titre du handicap- Date limite de retour : 14 décembre 2012, délai de rigueur.

CANDIDAT

Nom d'usage suivi, le cas échéant,

du nom patronymique - Prénom :

Né(e) le / / / / / à :

Adresse personnelle

.....

Département de rattachement administratif

2 - LE CONJOINT

Nom d'usage suivi, le cas échéant,

du nom patronymique - Prénom :

Né(e) le / / / / / à :

Profession

Adresse de l'employeur

.....

3 – MOTIF DE LA DEMANDE

☐ Candidat ayant demandé la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

☐ Conjoint (marié ou partenaire de PACS) handicapé

☐ Enfant(s) handicapé(s)

Nom et prénom, suivis de la date de naissance

Enfant / / / / /

Enfant / / / / /

☐ Enfant(s) non handicapé(s) présentant une pathologie nécessitant des soins spécifiques

Nom et prénom, suivis de la date de naissance

Enfant / / / / /

Enfant / / / / /

NB : Les justificatifs de la demande sont à fournir sous pli cacheté pour le service médical

Avis de l'Inspecteur d'académie :

.....
.....
.....

CERTIFIE EXACT :

à

le

(signature suivie du nom du candidat)